

PASS Psy

**Permanence d'Accès
aux Soins de Santé
en Psychiatrie**



**03 83 92 67 25
07 87 00 12 99**

**Du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00**



Centre Psychothérapique de Nancy
1 rue du Dr Archambault
54521 Laxou Cedex



pass@cpn-laxou.com



Seule la version disponible dans le logiciel GED est valide et maîtrisée

PASS Psy

**Permanence d'Accès
aux Soins de Santé
en Psychiatrie**



**03 83 92 67 25
07 87 00 12 99**

**Du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00**



Centre Psychothérapique de Nancy
1 rue du Dr Archambault
54521 Laxou Cedex



pass@cpn-laxou.com



**03 83 92 67 25
07 87 00 12 99**

**Du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00**



Centre Psychothérapique de Nancy
1 rue du Dr Archambault
54521 Laxou Cedex



pass@cpn-laxou.com





La PASS Psy est issue de la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Ce dispositif vise à favoriser l'accès aux soins et aux droits communs des personnes en situation de précarité et en souffrance psychique.

- la PASS Psy du CPN est sociale
- elle peut recevoir dans ses locaux les personnes demandeuses, avant ou pendant les soins, échanger avec elles et les accompagner dans leurs démarches selon leur souhait : au bureau, par téléphone et/ou mail
- elle est sollicitée par des professionnels du sanitaire, du social, du médico-social, de la justice, de l'éducation, des associations, également par les familles, les amis.

L'équipe

Docteur Bernard NORROY, Médecin coordinateur
Myriam MAGAUD, Cadre Supérieure de Santé
Émilie KEMPF, Cadre de Santé
Vanessa JUPPONT, Assistante Sociale
Séverine GIRARD, Secrétaire

Les missions

- évaluer, orienter et accompagner la personne vers le système de soins de santé mentale en favorisant l'adhésion et/ou la continuité des soins
- favoriser une prise en charge somatique en collaboration avec les PASS de Médecine Chirurgie Obstétrique et les professionnels de santé de ville
- favoriser les conditions d'entrée dans le droit commun par l'ouverture des droits à une couverture santé
- s'inscrire dans les réseaux sanitaires et sociaux
- soutenir, conseiller et orienter les professionnels qui font face à la souffrance psychique des personnes qu'elles accompagnent
- participer à l'information et à la sensibilisation des étudiants, jeunes professionnels et des partenaires.



La PASS Psy est issue de la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Ce dispositif vise à favoriser l'accès aux soins et aux droits communs des personnes en situation de précarité et en souffrance psychique.

- la PASS Psy du CPN est sociale
- elle peut recevoir dans ses locaux les personnes demandeuses, avant ou pendant les soins, échanger avec elles et les accompagner dans leurs démarches selon leur souhait : au bureau, par téléphone et/ou mail
- elle est sollicitée par des professionnels du sanitaire, du social, du médico-social, de la justice, de l'éducation, des associations, également par les familles, les amis.

L'équipe

Docteur Bernard NORROY, Médecin coordinateur
Myriam MAGAUD, Cadre Supérieure de Santé
Émilie KEMPF, Cadre de Santé
Vanessa JUPPONT, Assistante Sociale
Séverine GIRARD, Secrétaire

Les missions

- évaluer, orienter et accompagner la personne vers le système de soins de santé mentale en favorisant l'adhésion et/ou la continuité des soins
- favoriser une prise en charge somatique en collaboration avec les PASS de Médecine Chirurgie Obstétrique et les professionnels de santé de ville
- favoriser les conditions d'entrée dans le droit commun par l'ouverture des droits à une couverture santé
- s'inscrire dans les réseaux sanitaires et sociaux
- soutenir, conseiller et orienter les professionnels qui font face à la souffrance psychique des personnes qu'elles accompagnent
- participer à l'information et à la sensibilisation des étudiants, jeunes professionnels et des partenaires.



La PASS Psy est issue de la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Ce dispositif vise à favoriser l'accès aux soins et aux droits communs des personnes en situation de précarité et en souffrance psychique.

- la PASS Psy du CPN est sociale
- elle peut recevoir dans ses locaux les personnes demandeuses, avant ou pendant les soins, échanger avec elles et les accompagner dans leurs démarches selon leur souhait : au bureau, par téléphone et/ou mail
- elle est sollicitée par des professionnels du sanitaire, du social, du médico-social, de la justice, de l'éducation, des associations, également par les familles, les amis.

L'équipe

Docteur Bernard NORROY, Médecin coordinateur
Myriam MAGAUD, Cadre Supérieure de Santé
Émilie KEMPF, Cadre de Santé
Vanessa JUPPONT, Assistante Sociale
Séverine GIRARD, Secrétaire

Les missions

- évaluer, orienter et accompagner la personne vers le système de soins de santé mentale en favorisant l'adhésion et/ou la continuité des soins
- favoriser une prise en charge somatique en collaboration avec les PASS de Médecine Chirurgie Obstétrique et les professionnels de santé de ville
- favoriser les conditions d'entrée dans le droit commun par l'ouverture des droits à une couverture santé
- s'inscrire dans les réseaux sanitaires et sociaux
- soutenir, conseiller et orienter les professionnels qui font face à la souffrance psychique des personnes qu'elles accompagnent
- participer à l'information et à la sensibilisation des étudiants, jeunes professionnels et des partenaires.